

Convention de partenariat entre le Collège Lucie Aubrac, l'Association Alfagatibul et l'Agglomération Montargoise

Entre les soussignés :

Le Collège Lucie Aubrac, appelé ci-dessous « Le Collège », 4 rue Maryse Bastié - 45700 Villemandeur, représenté par Mme Anne GRIFFET, Principale, dûment autorisée à signer la présente convention d'une part ;

Et

L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing, appelée ci-dessous « l'AME », 1 Rue Faubourg de la Chaussée - 45200 Montargis, représentée par M. Jean-Paul BILLAULT, Président, d'autre part.

Et

L'association Alfagatibul, appelée ci-dessous « Alfagatibul », 17 impasse de la forêt – 45210 La Selle en Hermoy, représentée par Mme Maud ROUCHAUSSEE, présidente de l'association.

Il est proposé :

Objet

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, met en place des services et des actions en direction des publics du territoire. La mise en place d'un « Contrat Territoire Lecture » renforce la pertinence de ce partenariat en amplifiant la portée des actions envisagées, en particulier l'intervention dans les classes des auteurs invités au Salon du Livre de l'Agglomération Montargoise.

Cette convention précise le périmètre des partenariats essentiellement fondés sur les ressources humaines et matérielles de la Médiathèque de l'AME. Elle règle également les questions de responsabilité des partenaires.

Période

Les projets cadrés par cette convention auront lieu pendant l'année scolaire 2025-2026.

Le projet

Une classe de 3ème du collège Lucie Aubrac (Villemandeur) va travailler sur la bande dessinée Madeleine Résistante dans différentes matières ; Français, Histoire, Arts plastiques ; avec l'objectif de ce projet de faire découvrir aux élèves deux figures féminines de la résistance par le biais de la création de planches de bandes dessinée mettant en avant des épisodes forts de la vie de Lucie Aubrac. Ce projet donnera lieu à plusieurs rencontres avec des professionnels tout au long de l'année et à une exposition des œuvres des élèves à la médiathèque de Montargis. Une intervention en classe des deux auteurs aura lieu sur la période du Salon du Livre de l'Agglomération Montargoise.

Visite de la Médiathèque

La Médiathèque proposera au collège une visite de l'établissement pour les élèves de la classe de 3^{ème} participant au projet.

Cette visite aura pour objet de présenter les différentes sections et ressources de la Médiathèque et du réseau et leur offrira la possibilité de s'inscrire à l'Agorame.

Exposition à la Médiathèque

La Médiathèque organisera une exposition des travaux des élèves à la fin du mois de mai 2026, en amont du Salon du livre. Elle sera accompagnée d'une exposition du travail de Dominique Bertail. Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 30 mai en présence des auteurs Jean-David Morvan et Dominique Bertail.

L'exposition de travaux d'élèves comprendra également des productions du Collège Pablo Picasso (Chalette su Loing). Ce point fait l'objet d'une convention séparée.

Si nécessaire, la Médiathèque contractera directement avec les prêteurs pour la mise à disposition des planches originales.

Rencontre en visioconférence

Le collège pourra solliciter la Médiathèque pour organiser des rencontres en visioconférence dans la salle de l'Heure du Conte. Ces demandes expresses seront acceptées sous réserve de la disponibilité des locaux, du matériel et du personnel de la Médiathèque. Les lundi et mardi matin sont à prioriser.

Autres projets

Le Collège accède de plein droit à l'offre régulière de la Médiathèque sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente. Dans le cas ou des projets hors « droit commun » seraient décidés entre les partenaires pendant la durée de cette convention, un avenant serait établi chaque fois que nécessaire.

La participation des auteurs au Salon du Livres 2026, les droits de prêt d'œuvres ainsi que les interventions scolaires prise en charge par l'Agglomération dans le cadre du CTL (Contrat Territoire Lecture) feront l'objet de conventions distinctes.

Responsabilités

Le Collège

Le collège est responsable des élèves lors des déplacements dans les locaux de l'AME. Il assure l'encadrement du groupe et il fait respecter les consignes propres à l'établissement d'accueil et aux circonstances.

Pour chaque déplacement des élèves dans le cadre scolaire, le Collège désigne un accompagnateur responsable et en informe l'AME.

L'AME

L'AME est responsable des locaux et des moyens techniques mis à disposition du Collège dans le cadre de cette convention. L'AME assure la sécurité de l'exploitation des locaux et le fonctionnement des moyens techniques mis en œuvre.

Pour chaque accueil des élèves dans ses locaux, l'AME désigne un responsable et en informe le Collège.

Conditions financières

Les parties prendront en charge respectivement les coûts de fonctionnement, notamment en termes de personnel, de matériel et de transport.

Ainsi, l'AME et le Collège assureront les rémunérations, charges sociales et fiscales, de leurs personnels respectifs.

Durée

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025/2026. Un bilan sera établi communément au plus tard le 30 septembre 2026.

Contentieux

En cas d'échec de la résolution par la voie amiable, tout contentieux devra être porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans, s'agissant d'une convention comportant usage de dépendance du domaine public.

Fait à Montargis, le 2025

La Principale

Le Président de l'AME

**La Présidente de l'association
Alfagatibul**

Anne GRIFFET

Jean-Paul BILLAULT

Maud ROUCHAUSSEE